



COMMISSION DES ARBITRES

Se réunit les lundis, mardis et vendredis à partir de 17 h 30

Ligne directe : 04.92.15.80.33

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.

- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2. L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

Procès-verbal N°07

Réunion de bureau du vendredi 13 octobre 2023

Président : M. Gilles ERMANI

Présents : MME B. GIURAN - MM. C. CASTROFLORIO - J. GRAGLIA - A. MARY - Y. SIAD

Excusés : - MM. L. CAPPATTI - J. ALEXANDRE - J. THAON

Début de la séance : 19h00

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du bureau, ainsi qu'à Messieurs ADJENGUI Habib et NUCERA Julien qui assistent à la réunion en tant que membres associés.

La commission apporte tout son soutien à un de ses membres GUILIANO Lorenzo et l'accompagne dans cette période familiale difficile.

Le Président passe ensuite à l'ordre du jour, après avoir approuvé le PV N°06 du 06 octobre dernier.

1 – CORRESPONDANCE

Toutes les correspondances ont été traitées avant la réunion.

2 – DEPARTEMENT TECHNIQUE

Le mercredi 18 octobre 2023 aura lieu la première réunion plénière de la CDA, au sein du District de la Côte d'Azur, en présence de Messieurs APRUZZESE Maxime et BOUREAU Cyril, les deux Conseillers Techniques Régionaux en Arbitrage (CTRA) de la Ligue Méditerranée.

Le dimanche 15 octobre 2023 se déroulera le premier tour de la Coupe Côte d'Azur seniors. Les arbitres classés D2 officieront lors de ces matches en qualité d'arbitres centraux.

Du 10 au 30 octobre 2023 se dérouleront les journées de l'arbitrage.

3 - DEPARTEMENT CONTRÔLES

Lors du weekend du 07 et 08 octobre 2023, 13 observations ont eu lieu.

4 - DEPARTEMENT DÉSIGNATIONS

Le département désignations a effectué la répartition des arbitres sur les rencontres du week-end des 14 et 15 octobre 2023.

Le département a effectué également les désignations pour le festival U12-U13 qui se déroulera le samedi 14 octobre 2023. Dix sites sont prévus sur lesquels évolueront bénévolement 40 arbitres du District encadrés sur chaque site par un membre expérimenté de l'arbitrage.

Fin de séance : 20h30

Le Président de la CDA :
M. Gilles ERMANI

Le Secrétaire de Séance :
M. MARY Alexandre